

## **POSTULAT**

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena Mooser Theler, Sonia Z'graggen et Gaël Bourgeois (suppl.), concernant l'adhésion au réseau d'écoles en santé (14.03.2012) 3.144**

Depuis 1997, des écoles suisses travaillent selon le concept des écoles en santé. Le réseau suisse d'écoles en santé a élaboré un instrument pouvant être utilisé par toutes les écoles, indépendamment de leur niveau de développement et de leur type, et qui présente la promotion de la santé faisant partie de la formation au développement durable. Ses points forts sont l'alimentation et l'activité physique, la santé psycho-sociale, la cohabitation, la gestion des conflits, l'aménagement des structures, de l'organisation et des écoles, la collaboration avec les parents, la prévention des addictions et la santé des enseignants.

Les écoles peuvent réaliser des analyses dans différents domaines à l'aide de critères de qualité, discuter des besoins éventuels de changement pour établir les priorités et définir ensemble les mesures correspondantes. Cet instrument soutient l'évaluation interne, la planification et l'organisation concrète des mesures de promotion de la santé.

A l'heure actuelle, 1'729 écoles en Suisse (école enfantine - secondaire II), soit 327'691 écoliers et 36'143 membres du personnel enseignant dans 18 réseaux cantonaux ont rejoint le réseau. Les cantons romands y ont tous adhéré, à l'exception du Valais.

Nous prions le Conseil d'Etat d'examiner ce réseau pour les écoles valaisannes et d'encourager les écoles à y adhérer.

Sion, le 14 mars 2012  
(09h45)

Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par  
Helena Mooser Theler, députée  
Sonia Z'graggen, députée  
Gaël Bourgeois, député (suppl.)